[illegible] Etats-Unis [illegible] du Trésor [illegible] contre les Mex[illegible] rendus à la liberté.

[illegible] ratifications ont été échangées entre le Do[illegible] l'Etat et le [illegible] au Mexique que les [illegible] des Etats-Unis avaient permis de donner aux habitants du Texas dans une guerre existant entre ce pays et le Mexique. Copies de cette correspondance sont actuellement communiquées au Congrès, ainsi que les copies des lettres sur le même sujet adressées au corps Diplomatique à Mexico, par le Ministre américain et le secrétaire de la guerre du Mexique.

Le Mexique a cru convenable en retour de la mission des E. Unis auprès de ce gouvernement d'envoyer un ministre de même rang que celui du Représentant des Etats-Unis à Mexico. Des résultats favorables sont déjà survenus de cette mission, il serait convenable aux intérêts des deux pays comme voisins et comme amis que les justes causes de mécontentement mutuel disparussent, et il y a tout lieu d'espérer qu'aucuns moyens praticables et honorables pour arriver à cette fin ne seront ni omis ni retardés.

Les affaires pendantes entre ce gouvernement et plusieurs des Etats de cet hémisphère qui étaient anciennement sous la domination de l'Espagne, ont été entravées par les révolutions militaires qui ont agité ces derniers pays.

Les ratifications du traité entre les Etats Unis et la république de l'Equateur, du 13 juin 1839, ont été échangées, ce document sera dûment promulgué de la part de ce gouvernement. Des copies en sont maintenant communiquées au Congrès afin de le mettre à même de faire tel changement qu'il jugera convenable, dans les lois applicables à nos relations avec cette république.

Des dispositions ont été prises par le gouvernement Chilien pour satisfaire au paiement du montant de la réclamation faite pour la détention illégale du brick Warrior à Coquimbo en 1820. Le gouvernement a lieu de croire que les autres réclamations de nos citoyens contre le Chili seront terminées avant peu d'une manière satisfaisante.

L'Empire du Brésil n'a pas non plus été exempt des dissensions intestines qui affligent les républiques voisines. Des troubles qui y sont dernièrement survenus sont néanmoins calmés à présent. Ces circonstances en ébranlant la stabilité des gouvernemens ou en changeant constamment le chef de ces pays, tendent généralement à porter les retards dans les arrangements pris pour les indemnités à accorder pour les pertes supportées par les sujets ou citoyens des autres Etats. Le gouvernement des Etats-Unis, cependant, ne souffrira aucun délai, à l'exception de ceux inévitables pour obtenir la satisfaction à accorder aux injures faites à ses concitoyens. Dans certains cas, plusieurs années se sont déjà écoulées, mais il va être immédiatement poursuivi contre les gouvernements auprès desquels ces réclamations ont été adressées.

La guerre, si vexatoire, si fatiguante et si coûteuse qui a existé depuis si longtemps avec les tribus indiennes habitant la Péninsule de la Floride est heureusement terminée, de sorte que notre armée se trouve maintenant débarrassée d'une guerre fort désagréable et le trésor, d'une grande dépense. Quelques escarmouches pourront bien encore avoir lieu entre les habitants des frontières des tribus indiennes et celles-ci, mais en tous cas il en sera fait justice par les autorités locales, qui seront, si le cas l'exige, soutenus par les forces des E. Unis. Un nombre suffisant de troupes sera maintenu en Floride aussi longtemps que les appréhensions de danger existeront, mais le service de ces troupes sera limité à tenir garnison dans les postes nécessaires. Il faut espérer que ce pays dont la culture a été si longtemps retardée, va maintenant se débarrasser des maux qu'il a soufferts par une guerre si opiniâtre, et que nous allons voir reparaître les riches productions, signes évidents du bonheur et de la prospérité. En mettant en pratique une justice sévère auprès des nombreuses tribus indiennes bordant les frontières et en usant de soins affectueux et vigilants pour protéger leurs intérêts contre la fraude, en essayant d'introduire parmi eux les arts de la vie civilisée, on parviendra non seulement à diminuer leur passion pour la guerre mais encore à leur inspirer l'amour de la paix. Quelques unes de ces tribus ont déjà fait de grands progrès dans la civilisation. L'éducation et la religion en feront une nombreuse et puissante nation.

La balance dans le Trésor, le 1er janvier 1842, était sans y comprendre les sommes déposées dans les trésors des Etats et les indemnités, de $230,483 68. Les recettes des trois premiers trimestres de cette année, de toutes provenances, se sont élevées à $26,616,593, dont plus de quatorze millions sont le produit des emprunts, et environ un million, des terres publiques. Les recettes du quatrième trimestre sont évaluées à près de huit millions, dont les douanes fourniront quatre, et les bons du trésor près de trois et demi. Les dépenses des trois premiers trimestres de cette année s'élèvent à vingt-six millions et celles du quatrième sont estimées à plus de huit; ce qui laisserait dans le trésor le 1er janvier prochain un déficit d'un demi-million. Cependant on calcule que les mandats sur le trésor qui resteront non encaissés s'élevant à $800,000 laisseront une balance actuelle de $224,000. Dans les dépenses de l'année est comprise une somme de plus de trois millions à compte de la dette publique et [illegible] sur la répartition à faire aux Etats du produit des ventes des terres publiques.

Le tarif actuel des droits de douane a été passé vers la fin de la dernière session. La précipitation que le Congrès mit à l'adopter a laissé exister plusieurs vices dans cette mesure; il n'y a là rien de surprenant. Vous aurez à donner l'attention la plus soutenue aux moyens de remédier aux défauts que l'expérience a déjà révélés. Un sujet très important mérite le travail d'une enquête spéciale, je veux parler de l'introduction dans ce pays du système d'entrepôt, qui a reçu l'approbation des publicistes les plus éclairés, comme substitution partielle au paiement intégral des droits au comptant.

Le premier effet de l'introduction de ce système serait de protéger le marché contre l'abondance ou la rareté des produits des manufactures étrangères, contre les fluctuations aussi nuisibles au manufacturier qu'au négociant. Avec la faculté de connaître en tout temps la quantité de marchandises tenue en magasin, le manufacturier pourrait apprécier les besoins actuels de la place et régler ses opérations. Si cependant il venait à se tromper en dépassant la mesure des besoins de la consommation, le système d'entrepôt le mettrait à même de corriger son erreur par les facilités qu'il pourrait lui fournir. La marchandise attendrait dans les magasins publics que la demande l'en fît sortir, ses débouchés réguliers du pays. Il serait alors plus facile d'éviter ces fluctuations qui nuisent au commerce et font souvent la ruine des maisons les plus riches. Nous pourrions espérer d'atteindre avec le temps quelque uniformité dans les prix.

Certes, il y a tout lieu de craindre que notre commerce d'importation tout entier ne tombe entre les mains d'un petit nombre de riches capitalistes du pays et de l'Europe, si nous ne parvenons pas à établir avec justice le régime de paiemens au comptant. L'importateur, qui a besoin de tout le capital dont il peut disposer pour faire ses achats à l'étranger et qui peut à peine payer les droits les moins élevés, serait forcé de distraire une partie de ses fonds pour faire l'avance des droits, avec la chance de perdre ainsi l'intérêt de cette somme pendant tout le temps que la marchandise resterait invendue; cette chance abandonnerait tous ces profits. Le riche capitaliste, à l'étranger ou dans le pays, s'emparerait en peu de temps du monopole exclusif des importations, il en résulterait [illegible], destinées à opérer pour le bien de tous, concentreraient au profit de quelques individus, ce qui est entièrement contraire à l'esprit de nos institutions. Le système d'entrepôt obvierait à tous ces défauts du système actuel, il favoriserait le négociant et le mettrait à même d'attendre le moment convenable pour offrir ses marchandises aux yeux des acheteurs.

Il est encore d'autres avantages à espérer des entrepôts: le commerce de transport des articles entrés pour l'exportation doit évidemment souffrir du paiement des droits au comptant, il retrouverait dans la mesure proposée toutes les facilités qu'il peut attendre des lois. Enfin le gouvernement y verrait une barrière insurmontable à la fraude qui souvent se pratique avec succès dans les opérations de transit, en faisant cesser le droit et la prime de ré-exportation pour toute marchandise sortie des magasins publics.

Si le Congrès juge convenable de réviser le tarif actuel des droits de douane je ne puis que lui répéter, pour le guider dans ce travail, les suggestions que j'ai déjà cru plusieurs fois de mon devoir de lui soumettre. En premier, le plus grand intérêt du peuple américain, c'est l'union; non pas celle qui résulte seulement des formes du gouvernement, formes qui peuvent être changées ou détruites, mais bien l'union fondée sur l'attachement réciproque des Etats entre eux. Cette union de sentiments ne peut être conservée que par l'adoption d'une politique pleine de modération, qui, sans donner aux uns des avantages exclusifs, sans imposer aux autres des sacrifices disproportionnés, saura consulter les intérêts de tous et répandre une influence salutaire dans l'opinion publique. Plus qu'aucune autre branche de l'administration générale, la perception des droits d'importation réclame l'exercice d'une sage modération, alliée à beaucoup de discernement. Cette observation n'est pas moins juste, si l'on considère les droits comme moyen de revenu [illegible] question sous un autre [illegible] rapport aux conséquences et variées qu'en [illegible] nécessairement [illegible].

L'imposition de droits excessifs [illegible] l'objet même [illegible] ces droits excèdent dans les [illegible] [illegible] contre les intérêts manufacturiers, et favorise la contrebande sur une grande échelle, le [illegible] la pratique de fraudes multipliées [illegible] la vigilance du gouvernement ne saurait réprimer. Une politique toute opposée offre des résultats différens, la société toute entière est appelée à [illegible] des avantages d'un système plus libéral [illegible] manufactures surtout [illegible] Un des bienfaits les plus évidents de ce système [illegible] général que le pays [illegible] commerce, ce sont les garanties de stabilité [illegible] qu'y trouverait l'industrie.

[illegible] le capitaliste [illegible] aucun système de législation n'est sage s'il ne s'appuie sur une [illegible] et certaine. Quel est le capitaliste prudent [illegible] aventurer sa fortune dans l'établissement [illegible] manufactures, ou dans l'exploitation de toute autre branche d'industrie, s'il n'a pas la certitude que le gouvernement ne révoquera pas demain ses dispositions de la veille. Quelque élevés que soient les profits qu'il peut se promettre, pourront-ils le tenter et lui faire courir la chance de perdre ce que lui ont acquis des années de travail, par la politique incertaine du gouvernement et le peu de stabilité de ses mesures? Je crois donc obéir à des [illegible] de conciliation, ainsi qu'au désir d'arracher au tourbillon des dissensions politiques les grands intérêts du pays, en recommandant l'imposition de droits modérés comme la mesure qui seule réunit le plus de chances de durée, et celle qui favorise le plus également tous les intérêts de la société.

Le rapport du Secrétaire de la Guerre vous donne le compte le plus détaillé et le plus satisfaisant des [illegible] du département qui lui est confié. Le point le plus important est la grande réduction qui a eu lieu dans les dépenses du service militaire, l'économie la plus stricte a été [illegible] mise en vigueur, et depuis ont disparu les abus des années précédentes.

Les fortifications de notre frontière maritime ont été poussées avec vigueur, et sur un grand nombre de points elles sont bien près d'être achevées. Les rapports que contient le rapport pour l'établissement de lignes de communication avec les territoires sur l'Océan Pacifique, et pour l'exécution de cartes et relevés du pays, afin d'en apprécier les ressources, méritent votre considération. Je ne puis rien proposer au Congrès sur les moyens de faire reconnaître nos droits à cette région; mais sans sortir des négociations à l'amiable, la prudence nous indique la nécessité d'adopter les mesures qui pourront en assurer le succès. Les arrangements pris pour le maintien de notre neutralité sur les frontières du Texas et pour tenir les Indiens en échec sur cette ligne, seront continués aussi longtemps que l'exigeront les circonstances.

La disposition faite en vertu de la loi des terres recélant des mines, et qui appartiennent au gouvernement général, dans plusieurs des Etats, a donné lieu à de fort vives réclamations. La loi constitue le gouvernement propriétaire, et les citoyens des Etats, où sont situées les terres ne sont considérés que comme des fermiers tributaires. Ce rapport me paraît établi sur un faux calcul, et l'intérêt public trouverait un grand avantage à ce que ces terres fussent mises en vente plutôt que laissées dans leur présente condition. Le minerai qu'on extrait de ces mines serait fourni en plus grande abondance, s'il fallait l'attendre de l'industrie et de l'entreprise du propriétaire.

Les recommandations du Secrétaire de la Guerre sur la navigation des eaux de l'Ouest et sur quelques ports des grands lacs, méritent de recevoir une sérieuse considération. Ces objets sont en temps de paix d'une vaste importance à la prospérité du pays; en temps de guerre ils sont essentiels à sa sécurité. Les nombreux accidents et les pertes annuelles que fait éprouver la seule navigation du Mississipi, par suite des dangereuses obstructions que cache le lit de ce fleuve, réclament du Congrès l'adoption de mesures efficaces pour en prévenir le retour.

Vous trouverez dans le rapport du Secrétaire de la Marine la situation détaillée de son département. La marine doit attirer votre attention toute particulière, soit que vous considériez le vaste commerce du pays, qui chaque jour s'accroît encore davantage, soit que vous jetiez les yeux sur cette immense ligne de côtes ouverte à l'invasion. Tout ce qui pourra tendre à la rendre plus effective, sans accabler le Trésor de charges trop pesantes, mérite votre considération.

Le Secrétaire de la Marine demande une allocation de fonds qui excède de près d'un million les dépenses de la présente année; mais il faut en déduire une somme de $400,000 affectée à l'achat d'habillemens, et qui se trouvait remboursée chaque année par la vente de ces habillemens, sera ainsi constituée en un fonds perpétuel pour le même objet. A ces $400,000, il faut ajouter $50,000 pour arriéré et $250,000 pour le maintien d'une escadre sur la côte d'Afrique; ce qui porte à $700,000 les sommes qu'il faut déduire des dépenses régulières, et réduit ainsi le budget de l'année prochaine au chiffre de la présente année. Vous devrez toutefois considérer que, quoique les dépenses restent à peu près stationnaires, le Secrétaire se propose avec ces moyens de donner plus de développement aux opérations de la marine, de tenir, par le judicieux emploi des fonds alloués à son département, quarante-et-un bâtimens à la mer, et de construire douze navires de seconde classe.

Le Congrès pourra se convaincre qu'une grande régularité a été établie dans le système de comptabilité de chaque département, et que la plus grande vigilance est exercée afin de s'assurer des agents industrieux, économes et fidèles. Des expériences variées sont maintenant faites pour éprouver la qualité des divers matériaux, mais surtout du cuivre, du fer et du charbon, et pour prévenir la fraude.

Le rapport du directeur général des Postes vous donnera la preuve que cette année enfin le département a pu atteindre le point auquel ses efforts tendaient depuis si longtemps. Les dépenses n'ont pas excédé le revenu, sans que le service en ait souffert. Vous trouverez que les recettes de l'année 1842 dépassent celles de 1841 d'une somme de $166,000, sans qu'il y ait eu augmentation dans le nombre des lettres et des journaux transportés par la poste. Les lois qui régissent ce département de l'administration ont été mises en vigueur; les agens ont rendu des comptes fidèles des sommes qu'ils ont reçues. Quant aux détails du service, je vous réfère au rapport.

J'ose me flatter que l'exposition que je viens de vous faire de l'administration publique vous aura convaincus que les intérêts du pays n'ont pas eu à souffrir de la négligence de ceux qui ont été placés à la tête des différens départemens. La diminution déjà opérée dans les dépenses annuelles du gouvernement fournit la preuve la plus incontestable que l'économie dans le déboursement des deniers publics a été regardée comme le premier des devoirs.

Nous sommes en paix avec le monde entier; la liberté individuelle est garantie, les droits du citoyen sont protégés par des institutions politiques qui tirent toute leur force de la sanction directe du peuple; notre sol est d'une immense fécondité; notre pays présente toutes les variétés de climat et de productions; dans cet état de choses, que reste-t-il à faire pour ajouter à la somme de bonheur et de prospérité dont jouit le peuple Américain? Certes, en des circonstances ordinaires, la réponse à cette question serait facile. Pour ce peuple et ce pays, il ne resterait qu'à fortifier leur paix et leur sécurité dans la jouissance de ces avantages, en les défendant au dehors de l'invasion et de la violence, au dedans. Il faudrait laisser le reste à leur propre énergie.

Les embarras les plus pressans du moment ont eu leur source dans un trop vaste développement d'action, la tâche la plus difficile est d'en combattre les effets et de les neutraliser. Dans l'intervalle de 1833 à 1838, le capital et les émissions de banque, sous forme de billets au porteur, reçurent une immense extension. La question ne paraissait pas être de fournir une bonne circulation, mais bien d'émettre la somme la plus énorme en papier de banque. C'est ainsi que l'argent, puisque ce papier en remplissait les fonctions, devint tellement abondant que la conséquence inévitable en fut l'augmentation extravagante des prix de tout ce qui compose la propriété. Avec cette prospérité factice s'éleva bientôt une manie contagieuse de spéculation par tout le pays, dont nous voyons aujourd'hui les déplorables résultats. Les Etats, les individus ont contracté des dettes énormes; le crédit public et particulier s'est trouvé anéanti, les propriétés, meubles et immeubles, ont souffert une dépréciation générale et enfin de vastes étendues de pays sont restées presque privées de toute circulation.

Les faits sont clairs et précis. En 1830, la circulation du papier de banque aux Etats-Unis, s'élevait selon les rapports du Trésor, à $61,323,898; sept ans après, le 1er janvier 1837, la circulation avait atteint le chiffre de $149,185,890; ce qui donne une augmentation de $88,000,000. Les capitalistes européens, saisis de la même manie de spéculation qui dévorait le peuple américain, avaient ouvert leurs caisses à nos emprunts. En présence de ces faits, peut-on s'étonner de la prospérité factice qui semblait régner partout? Certes, il n'y a pas lieu d'être surpris aujourd'hui de la prostration complète du crédit, de la gêne qui a été pour tant de nos concitoyens la conséquence forcée du retrait de la circulation, ni même des difficultés que les Etats qui ont contracté de fortes dettes éprouvent à remplir leurs engagemens. S'il est un fait qui doive nous surprendre, ce n'est pas que beaucoup de nos concitoyens soient devenus insolvables par suite des pertes énormes que leur a fait subir le naufrage de tant de banques, c'est au contraire qu'un aussi grand nombre d'entre eux ait pu échapper à la destructive influence des temps.

Dans la solennelle conviction de ces vérités et avec l'ardent désir de faire face aux pressants besoins du pays je crus de mon devoir de vous faire soumettre, au commencement de votre dernière session, le plan d'un Echiquier, que les Représentans du Peuple et des Etats avaient la mission de maintenir dans toute sa pureté et sa vigueur, et qui se trouvait ainsi soumis virtuellement à la volonté du peuple lui-même. Cet Echiquier devait être placé sous le contrôle et la direction d'un Bureau de Trésorerie, composé de trois commissaires, qui auraient eu pour devoir de veiller à l'exécution fidèle des lois de sa création et de travailler à atteindre le grand but de l'institution, celui de fournir à la circulation un papier qui pût, en tout tems, se convertir en argent ou en or. Le Bureau ainsi constitué aurait reçu autant de permanence qu'on eût pu lui en accorder, sans rien diminuer de la part de responsabilité qui doit peser sur tous les agents publics.

Afin de profiter des avantages d'une expérience acquise; les commissaires devaient occuper leur office pendant des périodes respectives de deux, quatre et six ans, disposition qui assurait en tout temps à l'administration de l'Echiquier les services de deux hommes expérimentés; et pour placer en même tems ces derniers dans une situation qui leur laissât une liberté d'esprit et d'action pleine et entière, il était établi que leur destitution ne pourrait avoir lieu que pour cause d'incapacité notoire ou d'infidélité, et que cette destitution, si elle devenait nécessaire, serait accompagnée de l'exposé des motifs qui auraient obligé le Président à la prononcer.

Le projet proposait aussi l'établissement dans chacun des Etats de bureaux secondaires soumis aux mêmes restrictions et à la même faculté de destitution. Ces bureaux devaient, comme le bureau Central, recevoir, conserver et débourser les deniers publics; et afin de fournir un solide papier de circulation, l'Echiquier devait, sur les revenus du gouvernement, retenir une somme n'excédant pas $5,000,000 en espèces, laquelle était mise à part pour suffire au besoin de ses opérations; il devait payer le créancier du gouvernement à son choix, soit en espèces, soit en bons du Trésor, d'une valeur qui ne pouvait être au-dessous de $5, ni dépasser $100; et ces bons devaient être remboursables aux différentes places d'émission, et recevables en tout temps et partout pour les sommes dues au gouvernement. L'émission des bons ne pouvait en aucun cas dépasser un maximum de $15,000,000.

Pour garantir de tous les hazards qu'amènent les fluctuations du commerce, le Secrétaire du trésor était autorisé à émettre $5,000,000 de bons du gouvernement, au moment où cette émission deviendrait nécessaire, afin d'assurer le prompt remboursement du papier en circulation. Cette précaution avait pour résultat de réduire les $15,000,000 de bons de l'Echiquier à $10,000,000, et de ne jamais laisser dans la circulation plus d'une piastre et demie pour chaque piastre en espèces. Si l'on ajoute à cela que les bons étaient non seulement recevables sur tous les points pour toutes les sommes dues au gouvernement, mais que le gouvernement lui-même s'engageait formellement à les rembourser, on ne saurait raisonnablement douter que le papier fourni par l'Echiquier, ne dût entrer aisément dans la circulation générale et se maintenir en tout temps au pair ou même au-dessus du pair, réalisant ainsi le grand besoin de notre époque et satisfaisant aux vœux du peuple.

Afin de rembourser le gouvernement des dépenses causées par cette institution, il avait été proposé d'accorder à l'Echiquier la faculté limitée d'acheter du papier de change, à moins que cette faculté ne lui fût interdite par l'Etat dans lequel une agence aurait été établie; ce papier ne devant pas avoir plus de trente jours à courir et reposant sur une valeur réelle. La volonté législative pouvait sur ce point s'expliquer avec une précision qui devait écarter tout prétexte de partialité ou de favoritisme. Il était en outre proposé d'investir l'Echiquier de la faculté de recevoir jusqu'à concurrence d'une somme fixe, les dépôts en espèces des particuliers et de délivrer en échange des certificats remboursables à présentation, dans la pensée que ces certificats joints aux bons de l'Echiquier fourniraient une quantité suffisante d'excellent papier de circulation. Ou au lieu de l'achat proposé du papier de change, l'Echiquier était autorisé non seulement à échanger ses bons contre des dépôts d'espèces, mais encore à vendre pour des espèces ou leur équivalent, des traites sur lesquelles il prélèverait une légère mais raisonnable prime, je suis convaincu que les avantages de cette loi se manifesteraient promptement par la renaissance du crédit, du commerce et des affaires dans tout le pays. Avec cette opinion, il devient de mon devoir d'en solliciter l'adoption, auprès du Congrès au nom des plus fortes considérations d'intérêt public, avec les modifications de détail que le Congrès pourrait ordonner dans sa sagesse.

Je sais fort bien que ce projet qui change et amende les lois de fondation de la Trésorerie, a rencontré différentes objections et qu'entre autres choses on a prétendu que ce n'était rien moins que la création d'une banque gouvernementale d'une portée redoutable et dangereuse. On ne propose point cependant de conférer à l'Echiquier des pouvoirs extraordinaires; il n'a pour but que de payer les dettes du gouvernement avec le papier remboursable du gouvernement; et selon ce rapport il accomplit précisément ce que la Trésorerie fait chaque jour en ce moment, en donnant aux créanciers publics les bons du trésor que la loi l'a autorisé à émettre. Il ne ressemble en aucune façon aux banques ordinaires, car il ne fournit point de bénéfice à des actionnaires et ne prête aucun capital aux particuliers. Si donc l'on s'y oppose comme à une banque gouvernementale et si cette objection est fondée, alors il faut rejeter toutes les lois relatives à la Trésorerie, et abroger la capacité du gouvernement à collecter ce qui lui est dû ou à payer ce qu'il doit.

C'est là en effet le but principal de l'Echiquier proposé; et assurément si, tout en atteignant un but aussi essentiel, il fournit un solide papier de circulation au pays et des facilités au commerce, ce sera là une puissante recommandation pour lui à l'examen du public. Ce n'est [illegible] de la loi, il ne peut présenter aucun danger, et il ne peut produire d'autres abus que ceux dont la législature serait responsable, si elle les tolérait, puisque cette institution sera l'œuvre de la loi et qu'en tout tems elle sera soumise à modification, amendement ou rejet, suivant le bon plaisir du Congrès. Je sais aussi que l'on a prétendu que ce système, dans les luttes de parti, pourrait être mal employé par la législature qui exclurait le droit d'en mésuser; et que cet abus se manifesterait par un changement dans la loi, lequel aurait pour effet d'autoriser une émission excessive de papier dans le but de faire monter les prix et de gagner la faveur populaire. A cette objection on peut répondre qu'une pareille supposition est entièrement gratuite et inadmissible. La théorie de nos institutions nous conduirait à une conclusion toute différente; mais la plus parfaite sécurité contre un abus de ce genre se trouverait dans la nature même des choses.

Le parti politique qui méconnaîtrait assez les vrais intérêts du pays pour avoir recours à un tel expédient, s'exposerait à une chute inévitable, parce que, du moment où le papier cesserait d'être convertible en espèces, c'est-à-dire remboursable à vue, il perdrait immédiatement sa valeur; et la conséquence de cette dépréciation serait le déshonneur du Gouvernement, la ruine du peuple et la perte sans retour du parti lui-même. Cette disposition entraîne en outre avec elle l'impossibilité absolue de créer une autre circulation que celle des métaux précieux; car si le gouvernement lui-même ne peut céder à la tentation de faire d'excessives émissions de papier, quelle confiance pourrait-on avoir dans des corporations sur lesquelles les tentations d'agrandissement individuel agiraient bien plus puissamment? Le peuple n'aurait alors à se plaindre que de lui-même pour les pertes qu'une mesure aussi blâmable pourrait entraîner, car ses agents seraient les coupables, et lui le spectateur passif.

Il ne peut y avoir que trois espèces de circulation: 1o. l'or et l'argent, 2o. le papier émis par les institutions financières des Etats, 3o. la représentation des métaux, fournie par le gouvernement général ou sous son autorité. Le système de sous-trésorerie a rejeté ce dernier mode sous n'importe quelle forme; et persuadé que l'on ne pouvait avoir de confiance dans les émissions des institutions locales pour faire face à la circulation générale, il a nécessairement et irrévocablement adopté les espèces comme moyen exclusif de circulation à son usage. Et il en sera toujours ainsi à moins d'adopter un mode différent. Dans l'état actuel de l'opinion publique, le choix à faire reste entre une circulation exclusivement en espèces d'un côté et de l'autre des émissions d'un genre quelconque faites par le gouvernement. Que ces émissions ne puissent se faire par une institution créée par une charte, la question semble résolue de la manière la plus concluante. Il faut donc qu'elles soient faites directement par les agents du gouvernement.

Depuis quelques années déjà, elles ont été faites sous forme de bons du Trésor, et elles ont répondu à leur destination. Leur utilité a été bornée par leur nature temporaire; et l'absence d'intérêts a nécessairement amené leur prompte rentrée: le cercle de leur circulation a donc été singulièrement restreint. En outre consacrés uniquement aux besoins du gouvernement, ces bons n'ont pu atteindre souvent les points où ils étaient le plus nécessaires. En rendant leur usage permanent jusqu'au chiffre modéré que nous avons fixé, en n'offrant aucun avantage à leur retour, et en les échangeant pour des espèces monnayées ou d'autres valeurs, ils constitueront jusqu'à un certain point la circulation générale et nécessaire pour maintenir le commerce intérieur du pays. Et tel est le plan de l'Echiquier, en tant qu'il peut contribuer à fournir une circulation.

Je ne puis manquer l'occasion d'insister sur son importance pour le crédit du gouvernement au point de vue financier. L'absolue nécessité de recourir à tous les moyens convenables pour placer le Trésor sur un pied tout à fait respectable, se fait profondément sentir. Le crédit du gouvernement peut être regardé comme l'âme même du gouvernement; c'est un principe de vitalité sans lequel tous ses mouvements languissent et toutes ses opérations sont embarrassées. Dans cette pensée, l'Exécutif s'est trouvé engagé par le sentiment impérieux de son devoir à soumettre au Congrès, dans sa dernière session, l'utilité qu'il y aurait à présenter le fond des terres comme une garantie spéciale sur laquelle pourrait être basée la négociation des emprunts légalement autorisés. Je pensais alors qu'une pareille application du domaine public aurait placé sans nul doute à la disposition du gouvernement des fonds qui auraient suffi largement pour tirer le Trésor des embarras momentanés sous lesquels il gémissait.

Le crédit américain a souffert en Europe un rude choc par suite des dettes considérables contractées par les Etats et de l'impuissance momentanée de quelques-uns d'entre eux à payer les intérêts de leur dette. La complète et désastreuse prostration de la Banque des Etats-Unis, de Pensylvanie a largement contribué à augmenter le sentiment de méfiance, en raison des pertes éprouvées par les actionnaires, dont un grand nombre étaient étrangers et pour la plupart aussi peu au fait de notre organisation politique que de nos ressources actuelles. C'était le vif désir de l'Exécutif que, dans les tentatives faites pour négocier un emprunt au dehors, le négociateur américain fût en mesure d'offrir aux prêteurs un fond hypothéqué pour le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt qui pourrait être contracté, et de venger ainsi le Gouvernement de tout soupçon de mauvaise foi ou d'incapacité à satisfaire à ses engagements.

Le Congrès différa de l'Exécutif sur ce point. Il était néanmoins du devoir de l'Exécutif de recourir à tous les moyens dont il pouvait disposer pour négocier l'emprunt autorisé. Après avoir échoué dans ses tentatives sur le marché Américain, il envoya en Europe sans plus de succès, un citoyen d'un caractère et d'un talent distingués; et ainsi nous avons offert le mortifiant spectacle de l'impuissance du gouvernement à contracter un emprunt dont le faible total ne dépasse pas le quart de son revenu annuel ordinaire, à une époque où les gouvernements de l'Europe, tout grevés de dettes qu'ils sont et malgré les taxes énormes qui pèsent sur leurs sujets, obtiennent aisément des emprunts de quelqu'importance qu'ils soient à un taux très réduit.

Il serait superflu d'approfondir plus avant cette anomalie, mais je ne puis finir sans ajouter que si un gouvernement qui a acquitté les dettes contractées dans deux guerres soutenues contre la plus grande puissance maritime de l'Europe et dont la dette en ce moment n'est rien en comparaison des ressources sans bornes qu'il possède, si ce gouvernement le plus fort du monde, car il émane de la volonté populaire et a de profondes racines dans l'attachement d'un peuple grand et libre, dont la fidélité à ses engagements, n'a pu jamais être mise en doute, si, dis-je, ce gouvernement a offert aux capitalistes des autres pays l'occasion de placer avantageusement leurs fonds, sans pouvoir les y décider, cela prouve ou que l'on a une injuste défiance dans sa bonne foi, ou que le mode adopté pour l'emprunt, est le plus mauvais auquel on ait pu avoir recours.

Il est maintenant évident pour tout le monde que le gouvernement ne doit compter que sur ses propres ressources pour faire face à ses besoins, et c'est une satisfaction que de savoir que ses ressources suffiront amplement à remplir cet objet. L'Echiquier, s'il est adopté, aidera puissamment à atteindre ce résultat; d'après la supposition bien fondée que ses bons seront recherchés par les créanciers du gouvernement, et que l'émission atteindra promptement le maximum de $15,000,000, il est clair qu'une somme de $10,000,000 se trouvera presqu'immédiatement ajoutée aux moyens actifs de la Trésorerie, sans charge ni frais.

Je ne puis pas non plus me dispenser de faire remarquer combien cette mesure produira de grands et salutaires effets sur toutes les transactions de la vie ordinaire. Son influence sur les banques solvables, la nécessité de liquider où il placera celles qui ne le sont pas, ses réglemens hebdomadaires, produiront de grands avantages; et le rétablissement d'une bonne circulation ramènera la confiance et le crédit, qui ne vont jamais sans être suivis d'une foule de biens. J'ai la conviction profonde que tels doivent être les salutaires effets de l'adoption de ce projet; mais si mon espoir devait ne pas se réaliser, il y a du moins dans ce projet cette sécurité que la loi qui crée l'Echiquier peut être rejetée en tout temps par la Législature, sans que sa bonne foi puisse se trouver compromise le moins du monde.

Je recommande au Congrès de prendre en considération la convenance qu'il y aurait à rembourser au général Jackson l'amende qui lui fut imposée à la Nouvelle-Orléans à l'époque de l'attaque et de la défense de cette ville, amende qui a été acquittée par lui. Sans qu'il en puisse rien rejaillir de défavorable sur le tribunal judiciaire qui a imposé cette amende, ce remboursement aujourd'hui peut être considéré comme n'étant ni injuste ni inutile. La voix de l'autorité civile a été entendue au milieu du bruit des armes, et ceux qui portaient l'épée y ont obéi, donnant ainsi un nouveau lustre à leurs exploits militaires. Si les lois ont été offensées, leur majesté a été complètement vengée, et quelque la pénalité encourue et payée soit de peu d'importance au point de vue pécuniaire, on ne saurait douter qu'il ne soit bien doux pour le glorieux vétéran qui passe aujourd'hui dans la retraite l'hiver de sa vie, de se voir décharger du jugement qui l'a condamné.

Il y a des cas où les fonctionnaires publics peuvent être appelés à mettre en balance l'intérêt public avec leurs risques personnels, et si la loi civile est violée par de louables motifs ou par le sentiment impérieux d'un danger ou d'une nécessité publique, la peine peut être fort bien restreinte dans des limites qui assurent et maintiennent l'autorité de la loi et la sujétion du pouvoir militaire à l'autorité civile. La défense de la Nouvelle-Orléans, tout en arrachant cette ville aux mains de l'ennemi, a placé le nom du général Jackson parmi ceux des grands capitaines du siècle, et illustré l'une des pages les plus brillantes de notre histoire. Maintenant que les causes d'excitation qui existaient à cette époque ont cessé, on peut penser que la remise de l'amende et le plaisir que cette remise peut causer à l'homme éminent qui l'a encourue et payée, seront d'accord avec le sentiment universel et les vœux du peuple américain.

Je viens de m'acquitter, concitoyens, du devoir que m'impose la Constitution, en vous soumettant, aussi succinctement que je l'ai pu, l'état de l'Union, et en appelant votre attention sur des mesures importantes pour le pays. L'Exécutif unira avec le plus grand zèle ses efforts à ceux du pouvoir législatif pour l'accomplissement de toutes les mesures nécessaires à la consistance politique et à l'élévation de notre cher pays.

JOHN TYLER.

Washington, 6 Décembre 1842.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. [illegible]—Samuel Champman vs. ses créanciers—Sur [illegible] de Thos. J. Cooley, avocat du syndic des créanciers de l'insolvable, et sur la suggestion à la Cour que le syndic désire vendre une propriété qui, suivant [illegible] fut [illegible] avant sa faillite, n'a pas été [illegible] une terre située à la Paroisse de la Pointe-Coupée.

Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable [illegible] à l'étude de [illegible] notaire public pour la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi 12 de janvier 1843, à 10 heures A. M., à l'effet de fixer les clauses et conditions, ainsi que le mode et le lieu moyens de faire la vente de ladite propriété, et que cet ordre soit publié conformément à la loi.

Extrait des minutes.

G. W. LEWIS

Député-Greffier.

6 déc—30

CAFE—[illegible] de différentes qualités, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 60, Camp.

14 déc

L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.

No. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une place par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $50: les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles se rapportant à l'intérêt du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	capitaine Rogers
" Dido,	Freeman.
" Tennessee,	Witt.
Barque Bashaw,	Howes.
" Sultan,	Burwell.
" Natchez,	Lindsay.
" Southerner,	Hawlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et seront très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires monteront et descendront toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune.

17 nov

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désireront faire des traversées régulières entre la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangements avec MM. G. Sherlock & Cie. de Liverpool, connus tous des rapports très favorables comme agents des émigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passages dont elles auront besoin aux personnes qui désirent faire transporter leur famille ou leurs amis de n'importe quel port du Nord ou du Texas sur des bâtimens de première classe, bien connus et commandés par des hommes habiles et expérimentés. Les prix des passages sont peu élevés. Le prix du transport par la vapeur sur les émigrants demeurant dans l'intérieur sera fourni par l'agence, et dans le cas où aucun d'eux n'arriverait, il sera remis leurs fonds.

Les personnes qui désirent faire des traversées seront à même de fixer les arrangements qu'elles désirent [illegible] de prix raisonnables.

ALEXANDER GOW.

Agence de l'émigration européenne, 29, Bienville

M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignemens qu'on lui demandera.

13 nov

POUR NEW-YORK—Le brick ALGONQUIN, capitaine Williams, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 91, Commune.

15 dec

POUR NEW-YORK—Le navire JAMES KEWARD, capitaine Webber, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp.

15 dec

POUR NEW-YORK—Le navire JACOB PERKINS, capitaine W. Harty, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

14 dec

POUR NEW-YORK—Un navire pour aller à la côte en haut ou en bas pour prendre de 4 à 600 boucauts de sucre, s'adresser à J. W. STANTON & Co., encoignure Lafayette et Magasins.

15 dec

POUR NEW-YORK—Passage seulement—Le brick AMANDA, capitaine Lermont, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

14 dec

POUR NEW-YORK—Le brick du voilier et bien connu RAYMOND, capitaine Lévensaller, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 94, Commune.

14 dec

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot FAIRFIELD, capitaine Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co., encoignure Lafayette et Magasins.

10 dec

POUR NEW-YORK—Le navire du voilier HUNTSVILLE, capitaine G. R. Mumford, actuellement en chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

10 d

POUR NEW-YORK—Le beau brick COMET, capitaine Miner, peut prendre 250 boucauts de sucre. Ce brick convient pour un chargement de sucre et mélasses, de la côte. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co. encoig Magasins et Lafayette.

8 dec

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot JOHN MINTURN, capitaine Stark, ayant la principale partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co., enc. Magasins et Lafayette.

5 dec

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKSPEARE, capitaine Allen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

14 nov

POUR PHILADELPHIE—Le 20 du courant—La barque BACKUS, capitaine W. C. Stetsburg, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

N. B.—Des avances comptant seront faites sur consignations de produits adressées à MM. Penrose & Benton, agents à Philadelphie.

15 dec

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. V. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

16 dec

POUR PHILADELPHIE—Le navire PALMYRA, capitaine Thayer, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BRO. 66, Camp

14 dec

POUR PHILADELPHIE—Pour succéder à la barque Backus. Le navire ALLEGHANY, cap. J. B. Ames, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

13 dec

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. D. DENEGRE, 24, Douane.

7 dec

POUR PHILADELPHIE—La barque TARQUIN, capitaine Hosmer, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

7 dec

POUR PHILADELPHIE—Le brick du voilier BOWNE, capitaine Bradley, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

10 d

POUR BOSTON—La barque de première classe AMOS-PATTEN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT, 58 Magasins.

10 dec

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot, fin voilier, ARCHITECT, capt. A. Gray, partira le 20 de ce mois, et a besoin de 200 balles; pour lequel fret ou pour passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 47, Commune.

17 dec

POUR BALTIMORE—(premier navire partant) Une belle barque fine voilière, ayant les trois quarts de son chargement engagés et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 79 Camp.

17 dec

POUR BOSTON—Pour partir positivement lundi soir, 19 du courant.—La barque AMOS PATTEN, a besoin de 60 balles pour compléter son chargement, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 51, Magasins.

17 dec

POUR BOSTON—Le navire MEDORE, capitaine Geo. Lurt, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

15 dec

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capt. J. L. Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

6 dec

POUR BOSTON—Un navire de première classe sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

6 dec

POUR BOSTON—Le navire TIGER capitaine Lowell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp ou à Wm. PORTER, 83 Commune

29 nov

POUR ALEXANDRIE D. C.—Le brick LANCET, capt. Hoffses, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune

13 dec

POUR BALTIMORE—Le brick FLORA, capitaine McNair, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Tissus triangulaires, ou à J. A. MERRITT & Co, 63, rue du Camp.

14 dec

POUR BALTIMORE—Le navire TIPPECANOE, capt. Adams Gray, peut prendre 400 boucauts sucre en ville ou sur habitation. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 47, Commune.

6 dec

POUR CHARLESTON OU SAVANNAH—Le brick de première classe, RADIUS, capitaine Plummer, prendra du fret pour un de ces ports à la côte ou à la ville. Pour les conditions s'adresser à FOSDICK & BROTH, 66, Camp.

13 dec

POUR MOBILE—Par le fleuve—Une goélette de 1ère. classe, actuellement en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSDICK & BRO. 66, Camp

14 dec

POUR NORFOLK—Le brick NUEVITAS, capt. McFarland, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROT. 66, Camp

14 dec

MADERE, Sherry, Hock et Bordeaux—Des vins les plus célèbres, en quarts de pipes, demi-jeannes et en caisses, constamment en main et à vendre chez J. L. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune.

7 dec

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabriquants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux cirés assortis en grandeur, veaux vernis, de en couleurs pour chaussures de Dames, maroquin assorti en couleurs et grandeurs, peaux de moutons, rouge, bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, etc. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de chamois pour sellier, et un assortiment de cordonnerie en gros, pour l'usage des cordonniers, &c. &c.

30 nov 6m 48, rue Conti, entre Chartres et Royale.

TRAITES sur Boston à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 58, Magasins.

9 déc

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire de voilier de première classe, ALEXANDRIA, capitaine Turner, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire français VILLE DE BORDEAUX, capitaine Foucault, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret de quelques centaines balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à LARUE & PREVOST, 9 Royale.

POUR LE HAVRE.

LE beau navire français A 1, CHATEAUBRIAND, capitaine F. Lalos le, partira sous peu pour cette destination, ayant une grande partie de son engagée. Pour fret ou passage s'adresser à HERBAULT FRERES ou à A. MOLIER, rue St. Louis

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, fin voilier PRENTICE, capt Hopkins, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

3 dec.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1. fin voilier TIMOLEON, capitaine Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

2 dec

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe et fin voilier, OREGON, capitaine Oliffant, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagée. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune

1 dec

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu, ayant presque tout son chargement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

17 nov.

POUR LE HAVRE—Navire régulier—Le navire paquebot de première classe, SEA LION, capt. Mc[illegible], est actuellement prêt à recevoir du fret. Pour fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face de l'Hotel de la Monnaie, ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp

1 nov

A FRETER POUR LE HAVRE OU MARSEILLE—Le joli navire neuf EDOUARD, capitaine Laguerenne, du port de 2100 balles. S'adresser au capitaine à bord ou à CH DUFOUR, 11, rue Conti

POUR BORDEAUX—Le bon navire TALMA, capitaine J. Cayol, partira immédiatement pour ce port. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à CHARLES DUFOUR, 11 Conti

16 nov

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier, et bien connu, CANTON, capitaine Otis, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

17 dec

POUR LIVERPOOL—Le beau navire RAPPAHANOCK, capitaine Dumond, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY.

17 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire CHATHAM, capt. Murphy, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

16 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire LOCHINVAR, capitaine J Westell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

15 dec

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire COLUMBIA, capitaine Haley, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97 Camp

16 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire ROBERT PARKER, capitaine Dwight, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à J H ASHBRIDGE, 97 Camp

15 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A. 1. CLIFTON, capitaine Ingersoll, partira sous peu, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 94, rue Commune

14 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire METOKA, capitaine J H McLaren, partira sous peu de jours. Pour fret de 300 balles, s'adresser à bord ou à T & S TOBY & BOGERT, 79 Camp

11 dec

POUR LIVERPOOL—Passage—Le navire HENRY, capitaine Pierce, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 94, Commune.

11 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire ESPINDOLA, capitaine Barnston, partira sous peu. Pour fret de 350 balles coton, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune

12 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier HUDSON, capitaine Payne, partira sous peu, ayant presque tout son chargement. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser au capt. à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière SAXONY, capitaine Scudders, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune

9 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire ALEXANDRIA, capitaine Turner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

8 dec

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire POTOMAC, capitaine Berry, partira demain. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

1 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Pollard, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CONSTANTINE, capitaine Wadsworth, partira sous peu, ayant la plus grande quantité de son chargement allant à bord. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

1 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier TAYLOR, capitaine Colburn Jr. partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à bord vis-à-vis la Presse d'Orléans ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire fin marcheur MEDFORD, capitaine Wilbur, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

25 nov

PORTS DU MEXIQUE.

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 71, Vieille-Levée

9 déc

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA HAVANE ET BALIZE, Honduras—La goëlette WILLIAM PENN, capitaine Gutraud, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 97 Camp

5 dec

A FRETER.

A FRETER—Une barque de première classe, de la capacité de 800 balles de coton. Un fret pour Marseille serait préféré. S'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66, Camp

19 dec

POUR FRET OU CHARTE—Un brick de première classe du port de 200 boucauts de sucre, prêt à la côte ou pour chargement. Pour les conditions, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 47 Commune

13 dec

POUR FRET OU CHARTE—Un navire de première classe, du port de 1000 balles de coton. Pour les conditions, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 47 Commune

16 dec

POUR FRET OU CHARTE—Un brick fin voilier de première classe du port de 300 boucauts de sucre, prêt à la côte, en haut et en bas du fleuve pour prendre chargement. Pour les conditions, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 47 Commune

13 dec

On a besoin, d'une goëlette ou d'un trois-mâts pour être immédiatement expédiés à New-York. S'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

6 dec

TROIS bricks de première classe pourront trouver un chargement de sucre ou mélasse en ville ou à la côte. S'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

6 dec

POUR FRET OU PASSAGE—La barque brémoise FAVORITE, capitaine Ariane, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co. 86 rue Bienville

2 dec

POUR FRET OU CHARTRES—Trois bricks de première classe, de la capacité de 250, 300 et 350 tonneaux, seront affrétés pour la côte, s'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp

18 nov

ON a besoin d'un navire qui sera immédiatement expédié pour New York. S'adresser à FOSDICK & BROTH., 66, Camp.

16 dec

LES Messieurs, Dames, Fillettes et Enfants, trouveront à la fabrique de Chaussures, 146, rue Royale, les articles ci-après et aux prix suivant:

Pour Dames, Fillettes et Enfants.

Bottines prunelle unies ou avec bout, de $1 à $1 25 la paire, de claques en maroquin ou vernis de $1 50 à $1 75 la paire; tient des souliers en prunelle, maroquin, peau vernie, tels que lacés, décolletés; tient aussi un assortiment de bottines pour fillettes et enfants, de $1 50 à $2 50 la paire.

Pour hommes et petits garçons.

Brodequins, souliers et escarpins de danse, en peau de veau et vernis, de $1 50 à $4 50; aussi, de plus petits brodequins pour petits garçons, et escarpins de danse de $1 50 à $2 50 la paire, le tout ci-dessus fabriqué ici est d'une parfaite et bonne qualité.

Un grand assortiment de brodequins et souliers du nord, pour hommes, dames, fillettes et enfants, tels que communs, chevilles, fourrés, double et simple semelle de $ [illegible] à $1 50 la paire. Aussi: DES SOULIERS FRANCAIS, vernis, décolletés. Note. Toutes personnes ayant acheté une paire de chaussure quelconque qui n'aurait pas fait bonne durée pour le prix payé, est priée de reproduire la dite paire, une réduction en conséquence lui sera faite sur l'achat d'une autre paire.

23 nov—3m

MADAME CLARET,

ACCOUCHEUSE.

RECUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gicquel, dans le logement que celle ci occupé à la rue Ste Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français; cent années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination.

27 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme accoucheuse et recommandée par Mesdames Vve. Frémaux et Gicquel, et recommandés par le docteur Guesnard.

13 juin

J. LION.

PEINTRE & LITOGRAPHE,

A L'honneur d'annoncer à ses amis, connaissances et au public en général qu'il a transporté son domicile, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane, où il exécute les portraits peints, lithographiés ou daguerréotypés aux prix les plus modérés.

On trouvera chez lui seul des appareils pour exécuter des portraits au daguerréotype, d'une très grande dimension.

Copies de portraits de famille, miniature, &c. ou daguerréotypes pour bagues ou épinglettes.

M. J. Lion prévient les personnes que pour les portraits daguerréotypés, un temps de soleil est inutile.

M. Lion se transportera chez les personnes qui le feront demander soit pour des malades ou des décédés. 12 dec.

H. DE GOER & BIFFLARD, préviennent les marchands et le public en général, que leur société expirant au mois de mars prochain, qu'ils vendront d'ici à cette époque pour du comptant au prix coûtant et au-dessous, leur stock, composé d'un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemandes. Rue de Chartres, No. 35.

P. S. Les personnes qui ont des comptes contre eux sont priées de les présenter pour être payés, et ceux qui doivent à la société, sont aussi priés de vouloir bien solder leur compte d'ici à la fin de Janvier prochain; époque à laquelle ceux qui n'auront pas payés seront mis en cour pour être collectés.

9 dec—

TAPIS et Toile cirée—Un très grand assortiment de dessins nouveaux, provenant des meilleures manufactures, à vendre par H. SCHOONMAKER, 23, rue de Chartres.

7 dec

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS—Le beau bateau à vapeur, tirant peu d'eau, OCEANA, capitaine Miller, reçoit actuellement du fret pour le port susdit et ceux intermédiaires, et partira lundi 19 du courant, à deux heures de l'après-midi, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au Grand Wharf, ou à CHS. DOANE & Co, rue Poydras

P. S. L'Oceana étant du bateau tirant peu d'eau, les chargeurs et passagers peuvent être assurés qu'il se rendra à sa destination sans inconvénient. 17 déc

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALISE.

Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée

6 déc

POUR ST. CHARLES, St. Jn. Baptiste et St. Jacques—Le bateau à vapeur EXCEL, capt Jn. Graham, fera des voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus, deux fois par semaine, et partira vendredi prochain positivement à 5 heures P. M. 2 dec—

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier, deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à basse pression, CREOLE, capitaine R. A. Moore, ayant été construit expressément pour les voyages du lac, et possédant de beaux aménagements, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et demi et tous les vendredis après l'arrivée des chars de deux heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à J & B GERDES, agens, 51, rue Commune

1 dec

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Orice partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 6 heures, du grand Wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS. DOANE & Co. 60, Poydras.

4 nov

ARRANGEMENT D'ETE!

POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans, tous les lundis et vendredis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Norton ou à STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

A ses voyages des dimanches, le Brillant n'ira pas plus haut à la côte qu'au Bayou Sarah. 28 juin

AVIS.

Ligne de la malle des E. Unis entre la Nouvelle Orléans et Mobile.

Un bateau partira tous les jours pour Mobile après l'arrivée des chars de deux heures.

Pour fret ou passage s'adresser à A. D. SLOO, 25 Camp, Bureau de la malle des Etats Unis

30 sept

PAQUEBOT REGULIER. Pour la baie St. Louis, Passe-Christienne, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 10, Nile Levée.

9 juil

A LOUER présentement—Une maison située rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Une maison haute située rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourbon.

Une maison située rue des Grands-Hommes, à côté de l'Esplanade.

Une maison située rue St. Claude, entre Ste Anne et Dumaine.

S'adresser à B. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis

15 dec

A LOUER Présentement—Le haut des bâtimens appelés communément "Magasins Bleus" face aux rues Vieille Levée et Bienville et dernièrement occupé par l'hotel de Mme Morris. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à BOUTIN, GALLY & Co 78, rue Toulouse.

4 déc

A LOUER—Un vaste magasin à trois étages, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, et occupé maintenant par MM. De [illegible] & Bard. Ce magasin sera loué avec les étagères et comptoirs qui le garnissent; il est éclairé par le gaz et a l'eau [illegible] de plus un grand entresol magasin à deux étages et un hangar couvert en zinc. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser au Dr BLANCHARD,

Encoignure Bourbon et St. Louis, entre six et neuf heures du matin, et deux et quatre heures de l'après-midi.

2 dec—

A LOUER—Deux maisons très-commodes, situées l'une à l'encoignure des rues Ste. Anne, et Robertson, et l'autre rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine. Les cours de ces maisons sont bien pavées et plantées d'arbres et d'arbustes. Il y a aussi de bonnes citernes et des puits en briques, ainsi que remises, écuries et autres bâtisses convenables pour famille.

S'adresser à JAMES ROACH,

1 dec rue Robertson, entre Ste Anne et Dumaine

A LOUER—Le bas de la maison située rue de la Douane, No. 94—Le logement est très convenable pour faire un office d'avocat, de notaire, &c. &c.

S'adresser chez MM. TOOLE & BARRIERE, rue de Chartres, No 30 ou sur les lieux, 17 sept.

A LOUER—Le magasin No. 30 rue Gravier, S'adresser à WOOD & SIMMONS, 60, Magasins

7 dec

A LOUER Une Maison rue du Camp, entre Julia et Girod, attenant la résidence de M. H. Mc[illegible] ayant deux étages et rez de chaussée jardin devant, water works, &c. très confortable pour une petite famille.

Une autre Maison même distribution, immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face à la rue Ste Marie.

Une Maison construite en briques à 3 étages et magasin au rez de chaussée, cuisine haute, cour briquetée, water works &c. faisant face au marché Poydras, coté sud ouest.

Cette belle propriété encoignure Canal et Baronne, occupée comme pension par Madame Bermond

On donnera possession immédiatement. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune.

2 dec

INSTITUTIONS.

OUVERTURE D'UN PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

LES réparations à faire au local ayant été complètement achevées de manière à permettre l'admission des élèves, [illegible] HITCHCOCK annonce respectueusement que pour le 19 du courant et les deux jours suivants, son institution sera ouverte au public de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. et que ceux qui se présenteront pour être admises, seront examinées et envoyées dans les classes, et que lundi 19 les cours réguliers commenceront.

Il annonce aussi avec la plus grande satisfaction qu'il a pris des arrangements avec Madame Van Rensselaer qui de cette cité comme principale des demoiselles de cette institution sera associée. Des professeurs des différentes branches d'instruction y seront attachés à l'institution, et il prend des mesures que des personnes compétentes.

Un prospectus de cette institution a été imprimé et peut être obtenu auprès des personnes dont les noms suivent:

Samuel M. Stewart libraire à rue du Camp, Cox et Mme Pierson, droguiste 39 Camp, aux bureaux du Picayune et de l'Abeille W. Wells à Lafayette, O B. Tyler à l'Hôtel de la Monnaie et au pensionnat.

A LOUER Le magasin au-dessous de la classe, très vaste, six à une encoignure. Ce magasin sera loué à bas prix à une personne dont les affaires ne seraient pas incompatibles avec celles de l'Institution et peut être divisé en deux bons comptoirs. S'adresser à l'institution ou au magasin d'encan de B Rendig, encoignure des rues St. Charles et Commune. 11 dec—6

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.

MONSR ORTON, professeur d'anglais, depuis sept ans dans les premiers établissemens de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et ses amis, qu'il a l'intention d'ouvrir le 1er. décembre prochain dans une des salles de l'Institution Buffet, rue Bourbon No. 33, entre Douane et Bienville, deux cours d'anglais pour les adultes; dont le 1er pour les moins avancés aura lieu tous les lundis, mercredis et vendredis et le 2nd pour les plus avancés, tous les mardis, jeudis et samedis depuis 6½ heures et demie jusqu'à heures du soir.

Le but du professeur de ces cours sera de mettre les personnes qui l'honoreront de leur confiance à même de parler avec facilité la langue anglaise.

Prix pour chaque cours, $5 par mois, payables d'avance. Cette condition est rigoureusement à remplir avant de prendre la première leçon, au commencement de chaque mois. Pour se faire inscrire, s'adresser à M. Buffet, rue Bourbon, No. 33, entre Douane et Bienville, ou à ALLEN ORTON, rue Carondelet No. 166

24 nov

INSTITUTION DE DEMOISELLES.

Ancienne maison de Mme. Lairis,

Dirigée par

MADAME DESRAYAUX.

Rue des Remparts, encoignure Bienville—Mlle. O. Blanc.

LES cours d'hiver ont repris leur activité accoutumée. Les études musicales sont toujours sous la même direction, l'objet de soins attentifs.

Les examens de musique auront lieu comme les années précédentes de Novembre en Avril, dans la soirée du 1er. samedi de chaque mois. Vers la fin de Mai examen général et distribution de prix.

N. B. Une nouvelle disposition du local permet de recevoir et de loger plus convenablement, un plus grand nombre de pensionnaires 26 oct—1m

AVIS.—Les personnes qui désirent envoyer leurs enfans au COLLEGE DE MANDEVILLE voudront bien s'adresser à M. Auguste Dietz, bureau de M. Horatio Davis, Exchange Place, ou à M. Lecf, au bureau du chemin de fer du lac Pontchartrain, pour obtenir tous les renseignemens nécessaires.

9 nov. M. B. ANDUZE.

Changement de domicile.

COURS DE LANGUES. SYSTEME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, a transporté son bureau au No. 31, rue Bourbon, entre Douane et Canal. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise ou de la langue espagnole, qu'il ouvrira des nouveaux cours du soir le 24 de novembre, par le SYSTEME ORAL.

J. S. Palos a été encouragé à mettre dans l'enseignement de l'anglais; ce qui lui a fait mettre en pratique une méthode qui garantit des progrès rapides aux élèves, et l'oblige par laquelle on parvient à parler la langue en toute perfection. Le système oral possède les plus grands avantages jusqu'ici inconnus, à l'égard de la facilité, tant pour la théorie que pour la pratique. La méthode en est facile, simple, naturelle et progressive.

Prix: par mois, un nombre d'élèves en classe, $8 00

Leçons particulières, 12 00

Le Professeur tient des classes en ville à des prix modérés, rue Bourbon, No 31. 31 oct

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.

M. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bournos, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Maux, J. H. Leverich, L. H. Oostenhofer, Dr. Léone, major Beard, Wm. C. Micou, Hogan, Thomas Barrett. 9 nov—6m

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendant que sur les six dents de devant de la machoire supérieure. Les autres ne pouvant acquérir que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents, et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 20 jan

LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres, reçoivent dans ce moment par le navire Talma, de Bordeaux:

Un assortiment de marchandises françaises liquides et épiceries, qu'ils offrent à très bas prix, en déboursement. Les principaux articles sont:

150 barriques vin rouge de la même qualité que celui de l'année dernière pour lequel ils ont eu de nombreuses demandes et qu'ils vendront à prix très réduits;

40 barriques vin rouge qualité supérieure, étampé St. Estèphe, pour famille et amateurs de bon vin,

400 caisses vin rouge, diverses marques et très bas prix,

10 caisses vermicelli et macaroni, 1ère. qualité,

40 caisses liqueurs assorties,

20 caisses cerises à l'eau de vie,

10 caisses fruits do

4 balles bouchons à bouteilles et à damejeannes,

20 caisses absynthe suisse supérieure,

20 caisses truffes jus à très bas prix,

10 caisses fruits au sirop,

20 caisses sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes,

10 paniers champagne, 1ère. qualité.

Ils ont aussi reçu de Marseille, des caisses assorties anchois à l'huile, huile de Flagnol, vin muscat, amandes savon, bouteilles vides &c. &c. 16 nov.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. ont transporté leur comptoir rue Conti No. 17. 30 nov

SALSEPAREILLE DE SAND.

POUR la guérison complète de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang ou de l'économie animale, telles que: scrofules, rhumatismes aigus, écrouelles, éruptions cutanées obstinées, boutons ou pustules sur le visage, clous, ophthalmie chronique dartres, teigne, douleurs des os et des jointures, ulcères obstinés, symptômes syphilitiques, sciatiques, maux de reins, et toutes les maladies provenant du mauvais emploi du mercure, hydropisie, excès dans la manière de vivre, ainsi que toutes espèces de maladies chroniques disparaissent par cette préparation.

Cette médecine est le résultat de longues années employées en nombreux travaux chimiques, pour obtenir les différentes manières de faire les préparations nécessaires à la concentration de toute la valeur médicale de la véritable Salsepareille. Ces résultats ont été enfin obtenus de la manière la plus avantageuse, en employant un appareil nouvellement inventé, très ingénieux, et très coûteux. Ce procédé est gouverné par les lois les plus strictes de la chimie, le principe est les principes aux quels sont attachés la vertu de la Salsepareille, ont été entièrement conservés. La Salsepareille est combinée avec d'autres végétaux ayant la propriété de purifier le sang et de plus a été extrait un fluide ayant le pouvoir d'arrêter immédiatement les progrès de la maladie et de rendre la santé au malade. De cette manière, ceux qui souffrent des maladies provenant de l'impureté du sang ou de l'économie animale, telles que, éruptions cutanées obstinées, rhumatisme, ophthalmie chronique, ou maladies provenant du mauvais emploi du mercure ou d'imprudence dans la vie, n'ont qu'à se servir de cette préparation pour être complètement guéris.

En outre de tous ces avantages de cette préparation, les propriétaires lui ont fait subir les expériences d'un homme de la science, demeurant depuis plusieurs années dans le pays; ces expériences ont amené les meilleurs résultats concernant les véritables propriétés de la Salsepareille. Les propriétaires ont employé plusieurs années à la préparation de ce remède et des remèdes d'expérience renouvellées par eux sur le genre humain, toujours avec un égal succès, les ont engagé à offrir ce remède au monde entier afin qu'il soit bien convaincu de son efficacité. Les succès de ce remède dont les vertus sont sans exemple dans l'histoire de la médecine, sont pleinement garantis par les nombreux certificats et témoignages des guérisons obtenues dans les cas les plus graves.

La guérison suivante a été si remarquable, et si extraordinaire, elle a tellement dépassé toute attente que, pour que le public ne doute pas des cures opérées elle a été attestée sous serment, le 26 aout 1842, pardevant S. H. Robert H. Morris, maire de la ville de New-York.

New-York, le 23 aout 1842.

Messieurs—Vous faire le tableau fidèle de tout ce que j'ai souffert, durant deux mois entiers que je suis resté au lit en proie aux douleurs les plus vives, me serait impossible. Bien souvent pendant mes longues nuits d'agonie quand chacun goûtait les douceurs du sommeil, j'ai tourné mes visage vers le mur et j'ai invoqué la mort.

Cette maladie m'est venue par suite d'une imprudence que j'avais faite en m'exposant tête nue dans un courant d'air, ce qui m'a instantanément arrêté la transpiration. Je ne souffris pas assez d'abord pour appeler un médecin, mais la douleur se fit sentir plus vivement sentir je fis venir un docteur, lequel m'ordonna des pilules propres dessous de ma cure et l'emploi de la racine de salsepareille infusée avec du figuier vert que je pris sans interruption pendant plusieurs mois. Ainsi que j'eus fait usage du mercure, je ressentis une influence empoisonnée, tout mon système glandulaire fut affecté, ainsi que mes os, mes jointures et mes membres. Des tumeurs de la grosseur d'un œuf se formaient sur ma peau, et j'éprouvai un violent mal de tête, jusqu'à ce que continuellement venant à rêver elles rendaient une grande quantité de sang et de pus; bientôt elles devinrent si nombreuses que j'en eus tout le corps couvert. Mais ce n'était encore que le commencement de mes afflictions, vinrent ensuite les tortures occasionnées par les rhumatismes chroniques, tantôt il me semblait qu'on m'enfonçait des couteaux qui m'écharpaient de tous côtés, les muscles de mes jambes me paraissaient noués et étaient durs comme des os; mes souffrances étaient telles que mes cris réveillaient toute la maison et troublaient quelquefois le sommeil de mes voisins. Je n'ai pas dormi une seule nuit durant le mois de décembre dernier; j'ôtai seulement quelques heures de sommeil en me couchant sur une chaise avec un oreiller. L'éruption augmenta alors d'une manière effrayante, tout mon figure n'était plus qu'une large plaie, la peau et la chair de mes mains étaient tellement ulcérées qu'on apercevait les os; tous les médecins m'abandonnèrent. C'est alors que je désirai mourir; car cette longue maladie avait épuisé toutes mes ressources en argent. Quelque temps après, j'eus le bonheur de lire dans les journaux l'annonce de votre salsepareille, accompagnée d'un certificat de M. Burdock, attestant une guérison très extraordinaire par l'emploi de ce remède. Comme ce cas semblait au mien, une lueur d'espérance me rattacha à la vie Le second jour où je fis usage de cette salsepareille, mes souffrances diminuèrent et je commençai à dormir, ce qui ne m'était pas arrivé depuis plusieurs mois. Après en avoir pris une bouteille, je me sentis presque plus et l'éruption diminua. Peu envoyai encore chercher une autre bouteille, l'amélioration continua, puis une troisième bouteille, et peu de jours après, du marché, de mort que j'étais, je me portai presque bien. Quinze jours après avoir pris le premier dose, je commençai à marcher à l'aide d'une canne, et à présent, messieurs, je suis bien, et je certifie devant Dieu et sur ce parole mêmes que tout ce que je viens de vous dire est vrai, bien vrai. Je puis dire à tout le monde tout le bien que j'ai éprouvé de votre salsepareille, dans l'espoir que ceux qui souffriront comme j'ai souffert trouveront comme moi ce prompt secours.

Très reconnaissant pour toujours.

THOMAS TURNER.

43, Anthony street

Ville et Comté de New York S. S.—Je certifie par le présent que, le 26 aout 1842, le ci-dessus nommé Thomas Turner, a comparu pardevant moi au bureau du Maire, et a dûment juré que ce qui est écrit ci-dessus est conforme à la vérité.

ROBERT H. MORRIS,

Maire de la ville de New York.

Je certifie par le présent, ce qui est écrit ci-dessus sur le rapport de la maladie de Thomas Turner, et que la guérison est l'effet de votre salsepareille. Mme Turner étant de ma congrégation, j'ai souvent visité le malade et sait à sa connaissance que ce qu'il a dit est vrai.

SEYMOUR VAN DEUSEN, 170 Duane street.

Pasteur de l'Eglise Episcopale des Méthodistes, Duane st.

Nous soussignés étant voisins de Thomas Turner, certifions par le présent, que le rapport ci-dessus de sa maladie est exact, ainsi que les effets y relatés de votre salsepareille

WILLIAM LOZEY, Marchand de vin.

Encoignure des rues Church et Leonard

JOEL F. PURDY, Grocer

Encoignure Franklin et Church.

ISAAC L. COWL, 97 Franklin street

Référence est aussi donnée, (s'il en est besoin) à M. James Brown, de la maison Brown Brother & co, qui a connaissance de ce qui est dit ci-dessus, ayant employé le nommé Thomas Turner pendant plusieurs années avant sa maladie, et l'ayant admis à son service depuis qu'il a recouvré la santé.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & co, droguistes et chimistes, bâtisses en granit 273 Broadway, encoignure Chamber street New York.

Vendu à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail à Sun office, rue St. Charles, No. 12,

et aussi chez SICKELS & co, 40 rue du Canal:

et ANDREW OLIVER, & co, 90 rue de Chartres

Prix $1 la bouteille.

Six bouteilles pour $5.

IMPORTANT.—Insister pour demander la salsepareille de SAND et non une autre. 9 dec—1.

AVIS.

LE mal de dents peut-il être complètement enlevé, et la santé entièrement détruit sans le moindre souffrance!—A cette question si souvent adressée par des personnes attentives de cette maladie, le soussigné pourra répondre sans hésitation [illegible].

Tous ceux qui en doutent sont particulièrement invités à prendre des renseignements chez les personnes suivantes qui certifieront en faveur des effets de ce remède éprouvé sur leur propre expérience.

G. R. TOBIN, au bureau du shérif, J. C. HAMILTON, 10 Poydras; M. G. DAGOAT, 4, Magasins bleus, Levée; N. OVERTON, 14, Poydras; D'HANNERY, 100, Magasins; F. & OSBORNE, 300, Magasins; STOCKTON, au bureau du Crescent City, J. C. MUDR, 36, Gravier.

Les médecins et autres voudront voir les effets de ce remède sont invités à passer tous les jours une heure de l'après-midi, chez le soussigné, où ils trouveront une ou plusieurs personnes pour l'opération du soir.

Toutes opérations dentaires sont faites avec soin par le soussigné.

D. F. SMITH, chirurgien dentiste,

15 dec Bureau et résidence, 177, rue de la Douane

DR. BLANCHARD, ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, Chirurgien Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans,

A l'honneur d'informer les personnes qui ont de mauvaises dents, qu'au moyen d'un [illegible] il répare les ravages que les dents ont [illegible] la carie, leur rendent ainsi leur intégrité et [illegible] Il le fait servir à la mastication [illegible] pendant toute la vie; il n'entre aucun métal dans la composition du Ciment plombateur et il est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Ses propriétés sont telles que chacun peut remédier en quelques instans plombé hermétiquement quelque dent que ce soit. Ce Ciment mis d'abord, peut durer un bout d'une heure, parfaitement formé dans trois heures, devient dans quelques jours, aussi dur que les dents naturelles. Placé dans la cavité, il est parfaitement fixé et de la même couleur que la dent dont il prolonge la durée et lui donne la faculté de broyer les aliments. Tous bien qu'une dent qui n'est pas crédée par la carie. L'opération se fait sans aucune douleur et s'achève en quelques minutes.

Le Dr. Blanchard se charge du traitement ou si on le préfère en achète chez lui le ciment plombateur et on plombe ses dents soi-même, moyen précieux pour les personnes qui habitent la campagne.

Récemment inventé pour orifier les dents:—Or guffré sans aucun alliage plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit platine) pour plomber les dents.

CHIRURGIE DENTAIRE.

Pratique minutieuse de tout ce qui concerne l'entretien de la bouche: orifications, extractions.

Pour les enfants, redressement des dents, quand il y a déviation à leur sortie des alvéoles lors de la seconde dentition.

Pose des dents artificielles depuis une dent seule, jusqu'au dentier complet.

Imitation parfaite des naturelles qu'elles remplacent parfaitement pour la mastication et la digestion; elles facilitent la prononciation.

A son cabinet, encoignure des rues St.-Louis et Bourbon; tous les jours de 9 heures du matin à trois heures de l'après-midi, les dimanches exceptés, prix modérés. 16 déc

PEET & MORTON, No. 17, rue de Chartres (anciennement Peet & North) reçoivent actuellement et continueront à recevoir par les paquebots réguliers de New-York, Boston et Philadelphie—un grand stock complet de marchandises sèches, consistant en grande partie en hoyaux et blanket de Kentucky pour nègres, de, de Glasgow et Lowell, linseys à carreaux, rouge et gris, cotons écrus pour chemise 7/8 et 4/4, couvertures de laine épaisse, 3 points (pour 4 livres) couvertures de lits bordées en soie 12/4, flanelles de laine pour nègre, toiles blanche à draps et à chemises 3/4, 7/8, 4/4 et 12/4, coton écru 3/4 et 4/4, flanelle blanche, rouge et jaune, étoffes à carreaux pour tablier 7/8 et 4/4, flanelle de Canton blanche et écrue, cotonnades de Harris-n, de premiers dessins nouveaux, denims bleues, jeans de la Pensylvanie, satinet, mérinos français croisé, mousseline de laine, bombasins noir, serge alpacca figuré, rose moire italienne, velour de soie noir, boutons, fil à coudre patente de Marshall, ocate rouge, draps et casimirs, fil en bobine, châles de soie 3/4 et 12/4, bas, linge de table, ainsi qu'un nouveau stock complet de marchandises sèches. Les habitans, les marchands à la côte et les marchands de comptant sommaires, ainsi que les anciens clients de Peet & North sont respectueusement invités à venir examiner ce stock de marchandises fraîches avant d'aller faire leurs achats ailleurs. PEET & MORTON,

11 nov 17, rue de Chartres.

AVIS AUX HABITANS & AUX MARCHANDS—Successeurs de PEET & NORTH.

NORTH & BROTHERS, ayant pris le magasin No. 13, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans, autrefois occupé par l'ancienne maison PEET & NORTH, continueront à offrir en vente, aux conditions les plus raisonnables, un assortiment complet de marchandises sèches, consistant en cotonnades en couleur 3/4, 7/8 et 4/4 pour nègres.

Linseys épais pour nègres,

Kerseys do do.

Linseys à carreaux pour domestiques de maison.

Cotonnades do do.

Couvertures américaines, anglaises et françaises, pour nègres.

Jeans du Kentucky.

Cotonnades croisées pour pantalons de nègres, coutil de coton, blanc et brun, madras, foulards, cravates de soie, noires, coton écru blanches et couleur 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, 12/4. Grand assortiment de calicots, bas de coton toile, linge de table, mouchoirs, épingles, aiguilles, fil, boutons, portes et agrafes, toiles d'Irlande, toiles de Hollande, piqué de Marseille, courtepointes, fil à coudre patenté, coton en bobines, batiste à carreaux, batiste unie, batiste noire, &c.

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.

NORTH & BROTHERS,

30 nov. [illegible] rue de Chartres

N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison PEET & NORTH.

A VENDRE par les soussignés: châles cachemires, indiens, tartan, et satin, cravates satin assorties en qualité et couleur, tapis de drap pour tables et pianos, bretelles gomme élastique différentes qualités, gants soie, fil, bas, bonnets pour hommes et femmes, bas de soie et mitaines noirs, satin et cachemire pour devant de gilets, soie noire, poil de chèvre, boutons, orseille pour robes, soie en couleur, fil de coton, franges en soie assortis en couleurs, eau de Cologne, parfumeries, verreries, plateaux peints, grosses de soie, boites à musique, verres à montres, tabatières argent, limettes en or, argent, acier, cristal, bijouterie, pistolets de combats de luxe. Un grand assortiment d'autres choses, vernis, maroquins rouge en couleur, de veaux, de peaux de mouton, tiges de bottes, avant pieds, chapeaux soie pour hommes etc. etc.

CASTAING & LOMBARD,

6 oct 38 Conti

T. J. COOLEY,

Avocat,

BUREAU No. 4, EXCHANGE PLACE, AU PREMIER.

A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

15 oct—6m

TAPIS—Un grand assortiment de tapis de Wilton et Bruxelle, 3 plis gros grains, à vendre à des prix extrêmement bas, en gros et en détail, rue de Chartres, no. 23, par H. SCHOONMAKER.

7 dec

HABILLEMENS FRANÇAIS.

DEBALLAGE d'articles les plus nouveaux, confection des dans les meilleurs magasins de Paris et suivant les dernières modes, importés par les navires St. Léon, John Holland, Nashville et Taglioni, et à vendre par LOISON & SILVESTRE,

Au CHEAP CASH STORE, rue de Chartres, No. 36.

Assortiment choisi d'habillemens et articles pour hommes et pour enfans, de forme et de genre tout à fait nouveaux, à vendre à bas prix, savoir:

Paletots satin de laine noirs, drap pilote, castor et autres, qualité supérieure, doublés en soie et ouatés et doublés en tartan, de $10 à $25.

Redingottes noires et de couleurs, drap très fin, à $30 et au-dessus.

do. do. de. drap ordinaire, à $16.

Habits de. do. de

Robes de chambre de diverses formes nouvelles.

Pantalons casimir, satin noir, nouveautés d'hiver et de demi-saison, à $6.

Gilets véritable cachemire, très beaux et variés, croisés à châles, de divers prix.

Gilets en satin noir très épais, en drap de soie, velours, casimir, satin et nouveautés de soie, à $3 50 et au-dessus.

Cravates noires et de fantaisie en satin, gros grain, taffetas et cachemire.

Echarpes gros grain, taffetas et cachemire.

Cols de. do. do.

Chemises françaises en toile, très fines et ordinaires.

Cols do de coton dr.

Chemises et caleçons tricot et de flanelle.

Chaussettes de coton et de mérinos.

Bretelles, gants noirs et de couleurs, parapluies, foulards mouchoirs de batiste, chapeaux soie, &c.

HABILLEMENS D'ENFANS & DE JEUNES GENS de diverses formes, pour enfans de 4 à 5 ans.

Redingottes, paletots, pantalons et gilets pour enfans et jeunes gens de 5 à 16 ans, très variés.

Outre les marchandises énumérées, ils ont encore à vendre:

Paletots et redingottes en castorine, drap pilote et alpaga, pour la campagne, à $7 à 16.

Pantalons de diverses étoffes fortes, à $4 et 5.

Gilets de casimir et autres, à $3.

On trouvera également chez eux un joli assortiment de satin noir, casimir et nouveautés pour pantalons, de très beau drap noir et bleu pour redingottes et habits, des bons tous garnis pour paletots, gilets de couleur, &c.

LOISON & SILVESTRE,

21 nov 36, rue de Chartres.

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres, No. 123.

LES soussignés préviennent particulièrement leurs habitués et les amateurs du bon goût, qu'ils reçoivent en ce moment, par les navires Nashville, Hudson, Taglioni et Isabelle, un assortiment complet de modes pour hommes, confectionnées par les premières maisons de Paris, savoir: Paletots sous deux faces, genre tout nouveau, couleur de mode.

Redingottes drap cachemire, très soignées,			do.
Habits	do.	do.	do.
Habits de cheval, boutons riches,			do.
Pantalons satin noir, qualité supérieure,			
do. écossais du Jokey Club,			
Gilets cachemire de l'Inde, croisés,			
do.	do.	à schall,	
do.	satin noir	do.	
do.	satin façonné, couleur à la mode,		
do.	velours uni, pour soirées,		
do.	do.	broché,	
do.	Valenciennes paille,		
do.	satin blanc, brodés à l'aiguille,		

Echarpes satin noir brodé do.

do.	do.	broché,
do.	do.	uni,

Cravates satin noir, uni, façonné et broché,

do. satin couleur,

Chemises toile d'Irlande, nouvelle coupe,

do. toile de Flandre, unies et à jabots,

Chapeaux Pinaud, dernier genre,

Gants Jouvin, assortiment complet,

Manteaux Crispin et à la Chevalière,

Aussi—Un assortiment des plus complets de: Drap noir et en couleur,

do. cachemire pour habits,

do. castor imperméable pour paletots,

Casimirs, noir, unis et façonnés, pour pantalons,

do. fantaisies, pour do.

do. écossais do.

Grande variété d'étoffes pour gilets

Plus, un nouvel assortiment de Corsets sans coutures pour dames.

16 nov. E. CORDEVIOLLE & LACROIX.

HABILLEMENTS FRANÇAIS,

Très soignés et à bon marché, importés et à vendre par

BATAILLE & BIGEY,

90, Rue de Chartres.

EN outre des marchandises arrivées pour les consignées par le navire Clinton, ils reçoivent en ce moment par le Nashville et l'Hudson, un assortiment d'articles de mode pour les Messieurs, savoir:

Redingottes noires et de couleur, drap très fin,

Habits do. do. do.

Palletots, drap articulé, Pilote et Castor, formes nouvelles

Pantalons casimir et satin noir,

do casimir, cotelés, écossais de toutes couleurs,

Do. do. do. 1/2 saison,

Manteaux à la mode,

Robes de chambre, de doublées soie et laine,

Gilets cachemire, croisés et schal,

do satin, casimir, velour, &c. croisés et shal,

Cravates noires en satin, gros grains et taffetas, de 3/4, 7/8 et 4/4

Do. fantaisies, longues et carrées, ce qu'il y a de plus nouveau,

Chemises françaises de toutes qualités,

Gants, foulards, bretelles, brosses, parfumeries, parapluies, &c. &c.

Chapeaux soie et castor, formes nouvelles, en gros et en détail.

6 pièces drap français superfins, à vendre au prix coûtant

1 nov BATAILLE & BIGEY, 90, rue de Chartres.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES, MODES, NOUVEAUTES, BIJOUTERIE ET HORLOGERIE,

De Paris.

Rue Conti, No 49, encoignure passage de la Bourse.

L. E. soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il fera l'ouverture de son magasin jeudi, 15 du courant. Il vendra en gros et en détail les articles suivants, qu'il a fait soigneusement choisir à Paris avec soin pour ce marché, afin de pouvoir faciliter les acheteurs, il prendra au plus haut cours les billets des trois municipalités et de toutes les banques:

Articles pour Messieurs.

75 redingottes drap noir, marc. vert russe.

36 do. mérinos, 36 habits drap vert russe.

40 paletots gros grain noir en laine.

20 douzaines chemises blanches, cols et manchettes piquées

30 do de couleur

150 paires brodequins.

460 chapeaux, castor et tissu

75 do pour enfans.

100 pièces foulards qualité supérieure.

20 douzaines bas coton

200 cravates de satin 7/8 à 3/4

20 do taffetas 7/8 et 3/4

18 douzaines parapluies, 2 de fouets doubles.

Articles pour Dames.

25 pièces gros de naples couleurs à la mode,

10 do do do et pouls de soie noir,

10 do satin noir, 15 pièces velour noir,

3 douzaines schals crêpe de Chine, blancs, gris, ponceaux.

1 do do de poult de soie glacés.

1 do palatines do do

1 do écharpes gros grain noir.

3 do do do glacé couleur.

1 do do taffetas noir.

1 do [illegible] blanc, à dent.

1 do fil d'Ecosse noir, gris, blanc, à [illegible]

6 do mouchoirs de batiste, brodés, à dentelle, [illegible]

3 do do do do

3 do de fil d'Ecosse brodés.

4 do cols montés et garnis 1 do cols brodés.

4 do devant de corsets, mousseline brodée.

4 do manchettes unies et brodées.

10 do fichus brodés point d'Alençon.

20 do mouchoirs de Cholet 100 de bas fil d'Ecosse.

10 do cannezous 3 do bas de soie noir.

10 do bas de soie blanc 4 do mitaines de Barèges.

10 do voiles blonde blanc 150 paires brodequins.

Fournitures pour Tailleurs.

Boutons de métal, de soie, fil, ganses de soie et poil de chèvres.

Objets pour Fleuristes.

Papier couleur, étoffes, feuilles, glands de fantaisie, boutons vernis, pétales, fruits divers, épis d'or et 6 dans sa couleur.

Horlogerie et Bijouterie.

3 douzaines montres diverses grandeurs.

2 do bagues. 3 do épinglettes.

6 parures et 3 demi-parures.

100 paires boucles d'oreilles 12 de bracelets.

300 Vertu gallons or fin. 400 de gallons or faux.

5 douzaines tapis de table vernis.

150 calendriers pour 1843, avec le plan de Paris et ses fortifications.

13 déc J. L. DONNAMETTE.

MR. L. A. BARBARIN de la maison L. A. & W. Barbarin, No. 96 rue de Chartres, arrivant de France, par le navire Taglioni, a apporté avec lui les marchandises suivantes:

Paletots, Habits,

Redingottes, Chapeaux.

De dernière mode parisienne.

Un choix de gilets soie et cachemire, simples et croisés.

Bretelles soie de toutes couleurs.

Gants de chevreau blanc, couleur et noirs.

Un assortiment de cravattes et écharpes de soie couleurs et de satin noir.

Draps et casimirs noirs et couleurs.

do de billards.

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armées de terre et de mer des Etats-Unis, telles que:

Passants d'épaulettes.

Collets de lieutenants et de midshipman.

Glands, etc. etc.

Tout ce qui constitue l'armement complet:

Schako, épaulettes or et argent cordes à fourrage, aiguillettes or et laine et mâlines.

Epées, coutelas, mardes.

Sabres de marine dorés mat, fins.

Sabres-poignards.

Briquets

Banquais et demi banquais, etc. etc. etc.

MM L A & W. Barbarin offrent ces marchandises toutes fraîchement déballées, et espèrent du public le patronage qu'ils ont toujours obtenu. 15 nov

ETRENNES.

B. O. VIGNAUD—No. 41, rue de Chartres.

VIENT de faire l'ouverture d'un joli assortiment d'articles de fantaisie et de jouets d'enfants pour étrennes, qu'il vendra à des prix très modérés

JOUETS D'ENFANTS.

Orgues à figures dansantes, poupées, poupées habillées, ménage, boîtes de services à déjeuner et à dîner en porcelaine, en fayence et plaqué de toutes grandeurs, buffets, cuisines, portes-liqueur, jouets divers en boîtes, boîtes de broderies, peintures et dessin, jeux d'adresse, tir au pistolet, quilles, billards, moulins des nouveautés, trains d'artillerie, arbalettes, fusils, sabres, trompettes, &c.

MEUBLES D'ENFANTS.

Tables à ouvrage, guéridons, lavabos, toilettes, chaises, fauteuils, bureaux, commodes, secrétaires, bibliothèques, consolles, petits lits, tables rondes et autres, &c. &c. de toutes grandeurs, en palissandre, acajou et laque.

ECAILLE ET PALLISSANDRE.

Guéridons, tables à ouvrage, boîtes à ouvrage, nécessaires à odeurs, à bijoux, à châles, à mouchoirs, à gants, à porte-montres, lentilliers, corbeilles, étuis, sacs, cabas, vide-poches, porte-cigares, tirelires, porte-cigares, nécessaires pour: dames, nécessaires à musique, boîtes à jeux, boîtes de couleurs, &c. en verre, écaille et palissandre à riches incrustations.

FORTELAINE ET CRISTAUX.

Verres d'eau, tête à tête, veilleuses, coupes, corbeilles, flacons, porte-fleurs, vide-poches, boîtes à poudre, jardinières, flacons et encriers à sujets, bougeoirs, garnitures de cheminée et de toilettes, &c. en porcelaine, décors riches et cristal blanc et de couleur.

PLAQUE.

Portes liqueurs, portes huiliers, sucriers, beurriers, cafetières, coquetiers, corbeilles à gâteaux, plateaux, chandeliers, bougeoirs, lampes, veilleuses, portes-plumes, presse-papiers, encriers, candélabres, &c.

EN MAGASIN.

Un grand assortiment de meubles et glaces fraîchement qu'il vendra à bas prix. 8 déc

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est une d'un certain genre que l'on désire cacher autant que possible. Cet avis a conséquemment pour but d'informer les personnes qui peuvent être affligées de ce mal, qu'il y a au No. 112, rue de la Douane, un cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le docteur Watson offre ainsi ses services, attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades; elles n'osent en faire part à leurs amis, et souvent d'ailleurs, qu'il est peu de médecins occupés du traitement en général des familles, qui aient de grandes expériences dans ce genre de traitement. La satisfaction manifestée par tant de personnes malades d'avoir trouvé le docteur Watson l'a convaincu de l'utilité de la faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.

Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la débilité d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de grandes irritabilités, d'enflures et autres conditions du corps. Mais quelque soit la position du malade, le Dr. Watson, par sa grande expérience, ne fait qu'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.

DOCTEUR WATSON,

No. 112, rue la Douane.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 déc—1 an.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 141, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et de faire en ces lieux des avances libérales à ceux qui lui consigneront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.

30 nov J. U. LAVILLEBEUVRE.

No. 238 [illegible]

BY BULL[illegible]

NO. [illegible]

THE [illegible]

Daily Paper, [illegible]

Country Pape[illegible]

in advance [illegible]

No subscription [illegible] ... whether th[illegible] or to the paper [illegible] ... unless one wee[illegible] to the expiration [illegible]

Advertising [illegible] The first insertion [illegible] ... will be charg[illegible] ... ONE to TE[illegible]

Advertisements [illegible] per square for each [illegible]

Merchants & Tra[illegible] Commission mer[illegible] Banks, insurance [illegible] ... deduction of 20 per c[illegible] payable yearly in a[illegible] The privilege [illegible] a square in extent, a[illegible]

Advertisements [illegible] yearly advertiser [illegible] sales, houses or [illegible] runaway slaves, [illegible] for separately and [illegible] Notices of Awa[illegible] ... will pay two [illegible] Theatres and oth[illegible] daily for the sea[illegible] French or English [illegible] guages.

Marriages, an[illegible] ... the attention of th[illegible] passengers, bene[illegible] per square, for the [illegible] ... be charged double [illegible]

FOR[illegible]

For[illegible]

FOR LIV[illegible] PARAN[illegible] of her carg[illegible] For freight of 300 [illegible] commodations, app[illegible] d17

FOR LIV[illegible] ... of her cargo engag[illegible] 200 bales cotton [illegible] dations, apply to [illegible] d16

FOR LIV[illegible] ship METIO[illegible] ... freight of 300 bales [illegible] commodations, app[illegible] d14

FOR LIV[illegible] INVAR, [illegible] her cargo e[illegible] at above. For[illegible] ... opposite the Orlea[illegible] d13

FOR LIV[illegible] ... board, will meet [illegible] apply to [illegible] d12

The A [illegible] Dwight, [illegible] ... apply to the captain [illegible] d14

FOR LI[illegible] ship CLIF[illegible] ... cargo engaged [illegible] ... d14

The A [illegible] ... going on board [illegible] sage, having hand[illegible] d14

FOR LI[illegible] HUBON, [illegible] ... engage! For fr[illegible] accommodations [illegible] d10

FOR LI[illegible] ELIZABE[illegible] ... tor of passage [illegible] ... d9

The A [illegible] Capt. Ben[illegible] 200 bales c[illegible] d9

FOR LI[illegible] ship Or [illegible] loading [illegible] cotton, apply t[illegible] Frans, or to [illegible] d1

The A [illegible] TINE, [illegible] dispatch [illegible] ... or passage, havin[illegible] d1

FOR G[illegible] CALEDO[illegible] dispatch [illegible] dations, apply to [illegible] d1

Fo[illegible]

FOR HA[illegible] A No. 1, [illegible] having [illegible] January. For pa[illegible] to the Captain o[illegible]

FOR H[illegible] Laguerre[illegible] ... For freight of [illegible] on board, or to [illegible] d10

FOR H[illegible] ANDRIA, [illegible] engaged [illegible] 300 bales cotton [illegible] the Orleans Pre[illegible] d13

FOR H[illegible] BORDEA[illegible] part of h[illegible] have quick desp[illegible] cotton or passag[illegible] d10—d

The Ar[illegible] AND, [illegible] patch [illegible] her cargo engag[illegible]

The [illegible] Hopkins, [illegible] ... 300 bales cotton [illegible] apply on board, [illegible] d3

FOR H[illegible] LEON [illegible] ... of 300 bales cott[illegible]

FOR [illegible] OREGO[illegible] despatch [illegible] gaged. For fr[illegible] modations, app[illegible] d1

FOR [illegible] CREOL[illegible] part of h[illegible] patch. For be[illegible] accommodation[illegible] u19

FOR [illegible] ship SE[illegible] receive [illegible] rior accommod[illegible] site the Mint, [illegible] n1

TO [illegible] —The [illegible] Laguer[illegible] contain on bo[illegible]

FOR [illegible] known [illegible] ... patch. For fr[illegible] good accommod[illegible] d17

FOR [illegible] capt. T[illegible] the ab[illegible] passage ap[illegible] n1

TO [illegible] Apply [illegible] n1

TO [illegible] situated [illegible] ... Main sts, th[illegible] and ornament[illegible] towns and beto[illegible] stables, and [illegible] Apply to [illegible] d1

J. H. FEL[illegible] sole [illegible] ... Also—A de[illegible] ... vals.

GEORGE [illegible] ... COAL—T[illegible] Tameo[illegible] nicipality, [illegible] hogsheads, [illegible] accommoda[illegible]